



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 janvier 2010

**PRESIDENT** : Monsieur François de Mazières

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE Mme Martine ARNAL, Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Edmond GRONDIN (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER. M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés :**

M. Bernard DEBAIN pouvoir à M. Edmond GRONDIN  
M. Philippe NOYER pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 janvier 2010  
Date d'affichage de la convocation : 19 janvier 2010  
Nombre de conseillers en exercice : 63  
Nombre de membres présents : 61

**N° de l'ordre du jour :**

**2010.01.17 : Adhésion au SEDIF et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité syndical**

- M. le Président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre du processus de transformation en communauté d'agglomération, Versailles Grand Parc a étendu ses compétences. L'eau figure parmi les nouvelles compétences transférées par arrêté interpréfectoral en date du 24 août 2009.

Jusqu'à cette date, les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie du territoire concernant le SEDIF), Les Loges-en-Josas et Viroflay adhèrent au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF). A la notification de l'arrêté interpréfectoral, Versailles Grand Parc s'est

substituée aux communes au sein du SEDIF dans toutes les délibérations et tous les actes liés à ce service.

La transformation, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la communauté de communes de Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération nécessite sa réadhésion au sein du SEDIF.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a créé un nouvel article L.5211-61 dans le Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que « [...] en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, [...] un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire ».

Cette disposition permet à Versailles Grand Parc d'adhérer au SEDIF à raison du territoire des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SEDIF), Les Loges-en-Josas et Viroflay.

Il est donc proposé d'adhérer au SEDIF à raison de ce territoire et de désigner les représentants de Versailles Grand Parc qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical du SEDIF.

Conformément à l'article 6 des statuts du SEDIF, les établissements publics à caractère intercommunal (EPCI) disposent d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre de l'EPCI, soit quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Se portent candidats :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
HOCQUARD Hervé	BANULS Véronique
CIAVATTI Pascal	JOURDAN Corinne
JAMET Ludovic	PAYEN Marie-Christine
LEBRUN Olivier	LE PIVAIN Louis

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de Versailles Grand Parc à raison des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SEDIF), Les Loges-en-Josas et Viroflay ;*
- 2) *à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SEDIF :*



<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
HOCQUARD Hervé	BANULS Véronique
CIAVATTI Pascal	JOURDAN Corinne
JAMET Ludovic	PAYEN Marie-Christine
LEBRUN Olivier	LE PIVAIN Louis

Monsieur le président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

